

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier VERNAY, Maire

Etaient présents : M. Didier VERNAY, M. Didier MARCEAUX, Mme Christelle CHARTON, M. Yves DESSAUGE, Mme Jocelyne DETROIT-JUILLOT, M. Guy GAUDRY, Mme Jocelyne ALIGNOL, Mme Maryse COLAS, M. Guy FEVRAT, Mme Isabelle GUINOT, Mme Nadège LAGRUE, Mme Brigitte MERITE, M. Jean-Luc MICHAUDET, M. Claude PHILIPPE, M. Pierre-André ROBLOT, Mme Marie-Céline ROSSIGNOL, M. Jean-Marc SALLAZ, Mme Amandine TRULLARD.

Etaient absents excusés : M. Madjid KHALED,

Pouvoirs : 1 (de M. KHALED à Mme ALIGNOL)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Céline ROSSIGNOL

Date de la convocation : 11 juillet 2017

Date d'affichage des délibérations : 21 juillet 2017

Le procès-verbal de la séance du 29 mai 2017 est approuvé à l'unanimité. L'ordre du jour est ensuite examiné.

Cession d'un délaissé de voirie cadastré E 1125 rue du Bois de Bépreaux – lieu-dit Colnand : Le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. Pierre-André ROBLOT ayant été invité à quitter la séance pour l'examen de cette question) :

- 1) CONSTATE la désaffectation de la parcelle cadastrée E 1125 d'une contenance de 186 m² en nature de délaissé de voirie ;
- 2) CONSTATE le déclassement du domaine public de ladite parcelle pour qu'elle relève du domaine privé communal sans enquête publique préalable, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du Code de la voirie routière ;
- 3) AUTORISE la cession à Mme Elisabeth ROBLOT, domiciliée 25 rue du bois de bépreaux, lieu-dit Colnand à St Martin en Bresse, de la parcelle de terrain cadastrée E 1125 d'une contenance de 186 m², située rue du bois de bépreaux, au lieu-dit Colnand
- 4) DIT que la cession est consentie au prix de 1 € symbolique.
- 5) DIT que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- 6) AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette cession.

Achat des parcelles B 1827, B 1555 et B 280 : vu l'avis des domaines, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire une offre d'achat des parcelles situées rue des Sabotiers et jouxtant la place du champ de foire pour un montant de 140 000 €.

Vente du bâtiment de l'ancienne poste – parcelles B 1941 et 1943 – 8 rue des Combes : vu l'avis des Domaines, le Conseil Municipal, par 1 abstention et 18 voix pour, décide de mettre en vente le bâtiment de l'ancienne poste au prix de 60 000 € et autorise le maire à recourir aux services d'une agence immobilière.

Tarif des concessions de cimetière : sur proposition de la commission communale « cimetière », le conseil municipal fixe les tarifs des concessions de cimetière comme suit :

CONCESSIONS SEPULTURES EN TERRAIN		
DURÉE	SURFACE	
	2M ²	4M ²
15 ANS	90 €	180 €
30 ANS	160 €	320 €
50 ANS	300 €	600 €

CONCESSIONS DE COLUMBARIUM	
DUREE	(4 urnes maximum)
15 ANS	450 €
30 ANS	800 €
50 ANS	1 300 €

CAVEAUX CINÉRAIRES	
DUREE	(4 urnes maximum)
15 ANS	350 €
30 ANS	600 €
50 ANS	850 €

Vœu pour l'autorisation de coronarographie-angioplastie coronaire au centre hospitalier de Chalon : A l'unanimité, le Conseil Municipal souhaite le renforcement de l'Unité de Soins Intensifs Cardiologiques avec l'ouverture d'un centre d'angioplastie coronaire à Chalon sur Saône pour permettre une prise en charge conforme aux standards actuels.

Approbation du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif : après présentation du rapport par M. DESSAUGE, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr.

Convention de servitude de passage avec la SA ORANGE : Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de servitude à intervenir avec la SA ORANGE sur la parcelle B 179 (parking les grenouillères) afin de passer en souterrain les équipements nécessaires à la fibre optique jusqu'à la parcelle B 1422, propriété d'ORANGE, derrière le centre de secours Cette convention fait l'objet d'une indemnité unique de 100 €.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Journal de Saône et Loire : Comme l'an passé, il a été demandé au Journal de Saône et Loire de déposer un journal avec un calendrier dans les boîtes aux lettres des habitants de St Martin entre le 1^{er} décembre 2017 et le 31 janvier 2018. Le coût est de 665 € TTC pour 950 exemplaires déposés. Les articles sont préparés par le JSL.

Agence Postale : l'Agence est ouverte depuis le 6 juin. A ce jour, 438 personnes sont passées (279 en juin et 159 entre le 1^{er} et le 20 juillet).

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

Lundi et mercredi de 8 H 00 à 12 H 00 – mardi de 14 H 00 à 18 H 00 – vendredi de 14 H 30 à 18 H 30

Pendant les vacances, un remplacement sera assuré avec modification des horaires du 7 au 18 août :

Lundi 7 : 8 H 00 à 12 H - mardi 8 et mercredi 9 : 14 H 00 à 18 H 00 – vendredi 11 : 14 H 30 à 18 H 30

Mercredi 16 : 14 H 00 à 18 H 00 – vendredi 18 : 14 H 30 à 18 H 30

Bibliothèque : Remerciements à la commune de Montcoy qui a versé une subvention d'un montant de 70 € pour la bibliothèque municipale de St Martin en Bresse.

Remerciements : Prévention routière, Les Restaurants du Cœur, Agir pour Avancer, Mission Locale, La ligue contre le cancer pour les attributions de subventions 2017.

L'association Action contre la Faim et le Collège remercie la municipalité pour l'aide apportée en permettant et facilitant l'organisation de la course contre la faim dans le bourg par les élèves du collège de St Martin le 19 mai dernier.

Ecoles : rythmes scolaires : le maire explique au conseil qu'il a fallu très rapidement se prononcer sur le retour à la semaine de 4 jours. Le choix devait être fait avant le 30 juin. Un questionnaire a été adressé aux parents qui ont demandé à plus de 80 % le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2017. Cette demande a été entérinée par le conseil d'école extraordinaire réuni le 26 juin. Le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) s'est prononcé le 4 juillet dernier. M. ROBLOT regrette le manque d'information sur cette décision auprès des conseillers municipaux.

SICED : le maire rend compte de la dernière assemblée du syndicat. Les travaux d'extension de la déchetterie de St Martin sont terminés. Un nouveau camion de tri a été acheté qui va permettre de transporter les plastiques compressés et de collecter ainsi beaucoup plus de conteneurs sur un même passage. 2 véhicules électriques ont également été achetés avec des subventions de 80 %.

Une modification des statuts du SMET de Chagny (Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement de Saône et Loire) a été approuvée suite à l'adhésion de nouvelles communes. Désormais le SICED est représenté par 5 délégués au lieu de 6 (M. FEVRAT a choisi de se retirer du nombre de délégués).

Communauté de Communes : les travaux des structures petite enfance viennent de débiter à CLUX-VILLENEUVE, ALLEROT et VERDUN SUR LE DOUBS ; le coût des travaux est de 3 025 526 € ; les subventions attendues sont de 2 302 514 € soit 76 %, il reste à charge de la communauté de communes 723 012 €.

L'avancement du très haut débit se fait en lien avec le Conseil Départemental.

Enfin, la communauté de communes se prépare à la mise en place d'un PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal). A partir de la fin de l'année 2018 le PLUI sera obligatoire.

Mode de garde du mercredi matin : il n'est pas légalement possible de faire fonctionner la garderie périscolaire le mercredi dès lors où il n'y a pas d'école. La Communauté de Communes va étudier l'ouverture des centres de loisirs le mercredi pour la rentrée 2018.

Garderie périscolaire : La capacité d'accueil sera augmentée grâce à l'extension des locaux de la garderie dès la rentrée de septembre (ou à la Toussaint au cas où les travaux ne seraient pas terminés).

Travaux en cours : La route de la Grurie et le chemin de la Corbotte ont été goudronnés. Du point à temps a été mis devant l'abri-bus de Perrigny.

La séance est levée à 22 H 05. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ; ont signé au registre les membres présents.